

Tous à Paris
Dimanche 18 Mai 2008

Assemblée Générale
Le 23 Avril
à CHAMPHOL

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Jean-Robert GOURMOND C.P.A.P.: 1207 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot CHAMPHOL * B.P. 81125 * 28304 MAINVILLIERS Cedex
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 71

Avril 2008

0,70 €

Dépôt légal : 2° trimestre 2008

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 3 avril 2008

Seule la mobilisation...

« Paquet-cadeau » fiscal pour les plus fortunés, autonomie-privatisation des universités, limitation du droit de grève sous couvert de service minimum, attaques contre la laïcité, franchises médicales, massives suppressions de postes dans la Fonction publique et particulièrement dans l'Education Nationale, adoption d'une constitution européenne bis au mépris de la souveraineté populaire, traque des sans-papiers... : l'homme qui s'est fait élire en promettant d'être le président du pouvoir d'achat et de payer plus les fonctionnaires (quitte à en recruter moins !) a rapidement tombé le masque. Sarkozy, et son fidèle exécutant Fillon, ne sont en réalité que les représentants d'une aristocratie de l'argent dont la mission est parfaitement claire : détruire les acquis collectifs des salariés et des retraités et aligner la France sur les normes régressives des USA et de l'Angleterre post-thatchérienne, où le tissu social est profondément détruit.

Bien sûr, les nombreux mouvements sociaux, dans l'Education (grèves nationales des 24 janvier et 18 mars, nombreuses mobilisations locales dans les départements) et ailleurs (salaires, emploi, retraites...) ainsi que les résultats des élections municipales et cantonales révèlent la rapidité et l'ampleur du rejet populaire de la politique de Nicolas Sarkozy.

Mais ce dernier prévoit quand même d'accélérer la cadence de ses contre-réformes d'ici l'été : nouvelle attaque contre les retraites par répartition du public et du privé, développement des assurances privées contre la Sécu, démantèlement du droit du travail et des conventions collectives au profit d'une « flexisécurité » synonyme de précarité généralisée, casse de la Fonction publique et de ses statuts (avec pour commencer le projet de loi sur la « mobilité des fonctionnaires » qui ouvre la voie à leur licenciement)... Pendant ce temps, le pouvoir d'achat continue de plonger pour les salariés, les chômeurs, les retraités et les étudiants, alors que les revenus des privilégiés explosent : plus de 100 milliards de profits en 2007 pour les gros actionnaires du CAC 40, dont les PDG se sont augmentés de 45 %, 200 % d'augmentation pour Sarkozy lui-même qui prouve en passant que les caisses ne sont pas vides pour tout le monde.

L'éducation nationale est particulièrement visée (sans même parler de l'augmentation des salaires très en-deçà de l'inflation depuis plusieurs années) : nouveaux programmes minimalistes et diminution des heures d'enseignement à l'école primaire ; 11000 suppressions de postes pour la prochaine rentrée (20000 prévues par an d'ici 2012 !) et injection d'HS au nom du « travailler plus » ; réduction de l'offre de formation et fragilisation des moyens d'aide et de soutien dans le secondaire (ATP en 6^e, modules de seconde, AI, voire TPE au lycée, sans même parler des bac pro en 3 ans !) ; mise en cause du Bac présenté comme une loterie... La cohérence de ces mesures se trouve exprimée dans le rapport Pochard qui reprend les injonctions de la stratégie européenne de Lisbonne et dont l'axe stratégique est d'appliquer à l'école publique les normes des entreprises privées, ce qui suppose de casser le statut national des enseignants.

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Déclaration au CTPD du 21 Mars	2
Compte-rendu du GT et du CTPD....	3
Au revoir Lucien	3
Stage Socle Commun	4
Certification en langues	5
Les lycées chartrains plus que jamais dans l'action	6
Assemblée générale	6

DÉCLARATION SNES ET SNEP-FSU - CTPD DU 21/03/08 -

À l'examen du document préparatoire des mesures de carte scolaire, nous constatons sans surprise que la rentrée 2008 s'inscrira dans la droite ligne des rentrées précédentes. La logique comptable s'impose tranquillement et froidement au détriment, trop souvent, des nécessités quotidiennes de la vie des établissements. Ainsi, vous nous annonciez au CTP précédent une suppression de 12 postes et l'attribution de 13 Équivalents temps plein en HSA. En fait, ce sont 14 postes qui sont supprimés pour la prochaine rentrée (solde de 16 créations et 30 suppressions, dont 7 en EPS). Ces suppressions viennent s'ajouter aux 160 postes retirés ces cinq dernières années dans notre département.

Les conséquences de cette logique sont désormais connues puisque, une fois de plus, le retrait des moyens d'enseignement va au-delà de la justification « mathématique » - prétexte scientifique récurrent – se référant à la diminution du nombre d'élèves. Les moyens toujours plus restreints distribués aux établissements obligent les équipes éducatives à faire des choix par défaut qui consistent à décider ce qui, année après année, devra être sacrifié pour rentrer dans la sacro-sainte enveloppe des moyens alloués.

C'est avant tout au détriment de nos élèves que ces choix s'opèrent. Ainsi, certains établissements voient leurs effectifs par classe augmenter ou se maintenir à un niveau trop important (27 à 28 élèves par classe de 5^e à St-Prest, 26 à 27 en 6^e à Illiers, 25 à 26 en 4^e à Tomas Divi-Châteaudun en ZEP). Autre « solution » que nous avons souvent déplorée : le non-respect des horaires élèves préconisés. En 5^e et en 4^e, les IDD disparaissent progressivement sans que ces 2H soient nécessairement redistribuées aux élèves sous forme d'heures d'enseignement ou d'heures projet. Au collège d'Illiers en 4^e et en 3^e, les élèves n'ont que 2H par semaine de Latin, alors que l'horaire officiel pour ces niveaux est de 3H.

Les établissements ont également des difficultés à maintenir les dédoublements ou simplement les groupes à effectifs allégés. Dans les disciplines comme les langues, la Technologie, les SVT et les Sciences Physiques, nos collègues se retrouvent contraints d'accepter des heures supplémentaires (pléthoriques dans ces matières quand il n'y a bien souvent qu'un à deux collègues pour les assurer) pour pouvoir conserver des conditions d'enseignement correctes. Dans de nombreux établissements, les projets ne pourront s'effectuer sans les heures supplémentaires. Les collègues sont donc mis devant un faux choix : accepter les HSA ou renoncer aux projets dont ils sont bien souvent à l'origine (sections européennes, groupes de compétence en langue, soutiens disciplinaires...), lesquels sont pourtant parties intégrantes des dynamiques d'établissement.

Cependant, nous prenons acte des nombreux ajustements effectués entre janvier et mars, permettant à certains établissements, dont les DGH extrêmement « serrés » rendent difficile la répartition des moyens, de

recupérer des heures postes tandis que quelques heures supplémentaires ont disparu.

Autre conséquence de l'application de la politique gouvernementale : l'explosion du nombre des compléments de service. L'an dernier, 98 collègues étaient touchés, cette année il s'agira de 113 collègues dont 3 sur 3 établissements ; sans compter les nombreux BMP qui créeront dès la rentrée autant de situations difficiles pour des collègues nommés à l'année. L'explosion du nombre de postes à complément de service crée des conditions de travail difficiles pour les enseignants (déplacements, difficultés d'intégration et de concertation, multiplication des réunions...) et ôte toute souplesse dans la constitution des emplois du temps des classes. Ainsi, que penser des deux collègues d'Espagnol qui viendront enseigner pour 3H chacun au collège Mathurin Régnier, soit l'horaire d'une classe, ce qui les obligera à venir sur trois demi-journées différentes ? Que penser également de la situation des trois collègues qui se voient imposer pour l'année prochaine un service partagé sur trois établissements ?

Pour ces raisons, nous avons « pointé » un certain nombre de services partagés en groupe de travail et nous resterons vigilants aujourd'hui, notamment sur les plus problématiques. Nous demandons aussi l'annulation des compléments de service dont le volume d'heures est équivalent à celui des heures supplémentaires dans la discipline concernée.

Enfin, comment ne pas être choqués par le nombre d'heures supplémentaires distribuées aux établissements, bien souvent en lieu et place de postes supprimés ? Depuis plusieurs années déjà, les HSA ne sont plus une simple variable d'ajustement des services et des emplois du temps. Elles deviennent désormais la condition sine qua none au fonctionnement quotidien des établissements car ce sont des besoins permanents qui seront couverts par ces heures, bien au-delà de l'heure supplémentaire imposable. Deux exemples : à Gallardon, 7 HSA en SVT pour deux collègues, à Toury dans la même discipline, 4 HSA pour deux collègues dont l'un en complément de service doit déjà « absorber » avec son autre collègue d'Illiers 6 HSA ! La liste pourrait être interminable. Rappelons qu'à la rentrée prochaine, l'accompagnement éducatif généralisé à tous les collèges sera synonyme d'heures supplémentaires... supplémentaires.

Pour conclure, nous ne sommes pas du tout satisfaits de cette dotation départementale étriquée qui, selon nous, traduit une vision de l'École elle aussi étriquée. Les annonces généreuses d'une priorité donnée à la prise en compte des élèves en difficulté sont démenties par la réalité de la baisse inexorable des moyens en postes dont les premières victimes sont les élèves. Il s'agit une fois encore de faire des économies aux dépens du système éducatif mais aussi de remettre en cause la conception républicaine et sociale de l'École.

Compte rendu du Groupe de travail du 14 mars et du CTPD du vendredi 21 mars 2008

Ces deux réunions portaient sur la préparation de la rentrée 2008 dans les collèges du département, et présentaient donc les compléments de service, les créations et les suppressions de postes envisagés.

Lors du Groupe de travail, nous sommes intervenus de manière systématique sur toutes les situations problématiques : compléments de service donnés alors que l'équivalent était prévu en heures supplémentaires (18 situations), compléments de service sur trois établissements ou éloignés (5 situations), et lorsque nous relevions une moyenne d'au moins deux heures supplémentaires par collègue. Pas un établissement n'est épargné, plusieurs matières sont parfois concernées. Nous avons à chaque fois rappelé notre demande de transformation de ces heures en heures postes. Nous avons également demandé la création de cinq postes dans des établissements faisant apparaître un besoin supérieur à 18 heures d'enseignement dans la même matière.

Le CTPD entérinant les décisions de l'Inspection académique devait se tenir le mardi 18 mars, journée de grève nationale dans le Second Degré. L'absence de la délégation FSU n'a pas permis d'atteindre le quorum et la réunion a donc eu lieu vendredi 21 mars. Lors de cette réunion, nous avons pu constater que certaines de nos

remarques avaient été prises en compte. Ainsi, il reste une seule situation de complément de service sur trois établissements et quelques compléments ont été remaniés pour diminuer le nombre d'heures supplémentaires ou faciliter des déplacements. Cependant, notre déclaration reprenant les problématiques soulevées lors du GT n'a pas obtenu de réponse. Le problème des heures supplémentaires reste entier et les compléments de service toucheront encore 110 collègues l'an prochain, sans compter les blocs de moyens provisoires, nouvelle occasion de compléments de service sur trois établissements.

Le CTPD nous a aussi permis de prendre connaissance d'un certain nombre d'informations complémentaires : à la rentrée prochaine, 4 classes bilingues Anglais/Allemand seront créées, portant à 22 le nombre d'établissements concernés. Il y aura aussi 5 nouvelles sections européennes. L'Inspecteur d'académie nous a fait part de son souhait de généraliser ces deux dispositifs à tous les collèges d'Eure et Loir d'ici deux ans. Une 8ème Unité Pédagogique d'Intégration sera ouverte, vraisemblablement à E. Zola – Châteaudun.

Enfin, le vote a clos la séance : 10 voix pour le projet de préparation de rentrée (les membres de l'administration), 10 voix contre (les représentants des personnels).

Frédérique Marchand-Selvais, Olivier MIMEAU

Au revoir, Lucien.



Lucien Acquaviva nous a quittés le 1^{er} novembre dernier à l'âge de 54 ans. La nouvelle nous a tous consternés : ses amis et les camarades du SNES et de la FSU, les professeurs et les personnels du collège Hélène-Boucher, ses collègues de la Maison de l'Archéologie.

Il avait fait ses études secondaires au lycée Masséna à Nice, puis des études supérieures d'histoire-géographie et d'archéologie. Il avait eu l'occasion d'approcher, dans sa jeunesse, deux personnalités qui comptent à Nice, deux doyens de l'Assemblée nationale : Charles Hermann (UDF) qui fut son professeur d'histoire-géographie au lycée et le député communiste Virgile Barel, parlementaire durant plusieurs décennies.

Lucien a suivi un parcours classique en son temps : maître auxiliaire puis adjoint d'enseignement, enfin intégré certifié d'histoire-géographie. Il avait alors connu l'exil dans les Ardennes. C'est en 1986 qu'il était muté au collège Hélène-Boucher venant de l'académie de Reims. Il y sera resté vingt-et-un ans.

Professeur apprécié de ses collègues comme de ses élèves et des parents, il avait à cœur de transmettre son savoir et le raisonnement par ses cours, mais aussi par les voyages scolaires, comme au Mémorial de Caen ou en Italie... et cela autant pour les collégiens que pour les écoliers qui fréquentaient la Maison de l'Archéologie.

Lucien avait très vite engagé l'action syndicale : il a été longtemps secrétaire du S1 de son collège ; pendant une dizaine d'année il a siégé au bureau départemental du SNES et il a exercé les fonctions de co-secrétaire départemental du SNES pendant cinq ans. Dans ce combat, il avait une approche pragmatique des problèmes ce qui n'excluait pas la fermeté dans ses convictions. Ainsi, lui, qui avait sa Corse natale au cœur et qui y repose maintenant, était particulièrement attaché à la Fonction et au Service Publics, vraies solutions pour un traitement égalitaire des territoires, des usagers et des personnels.

Lucien, c'était aussi un bon vivant qui, autour d'un bon repas, nous livrait de fabuleuses et hilarantes anecdotes. Il nous manque cruellement. Nous ne l'oublierons pas.

James COGNARD et Jean-Robert GOURMOND, anciens co-secrétaires départementaux du SNES

Stage socle commun

Ce stage s'est déroulé le vendredi 1^{er} février 2008 au collège Mathurin Régnier, Chartres. Il nous a permis de rencontrer un grand nombre de collègues – 66 inscrits dont un bon tiers en langues –, signe de l'intérêt et de l'inquiétude exprimés pour un sujet très actuel.

La journée a été animée par Sandrine Charrier, professeure d'Éducation Musicale dans l'académie de Clermont-Ferrand et co-responsable du secteur « contenus » au Snes national. Celle-ci a commencé par une introduction sur le contexte historique du socle commun et sur ses cohérences avec l'actualité. Ainsi, c'est à Lisbonne en 2000 que l'Union européenne s'est fixé comme objectif de devenir l'économie de l'éducation la plus performante au monde. Dans ce cadre, elle a défini en 2005 huit compétences clés que la France a décidé de traduire dans le socle commun en sept piliers. Aujourd'hui, la cohérence avec certaines préconisations de la commission Pochard est évidente.

Le socle commun repose sur la notion de compétence, qui reste une notion très floue. Les grilles d'évaluation disponibles sur le site Eduscol en donnent une représentation quantitativiste et une impression d'acquisition chronologique et linéaire. Or, connaissances et compétences ne se construisent pas par superposition du plus simple au plus compliqué. De plus, ce mode de fonctionnement permet une gestion administrative du système et rejoint la notion de performance pour les professeurs.

Ensuite, le socle concrétise le renoncement pour un ensemble d'élèves (les 20 % en difficulté) et les prépare à s'adapter à un emploi. Il permet de rendre les inégalités acceptables et ne fait qu'accentuer la fonction de tri social. Certaines disciplines – Arts Plastiques, Education Musicale, EPS – ne sont pas dans le socle mais l'accompagnement éducatif comprend les pratiques artistiques et sportives. N'y a-t-il pas là un risque d'externalisation, à lier avec la volonté de supprimer 80 000 postes en 4 ans, avec celle de diminuer des horaires en collège... ?

Une analyse des livrets de compétences a suivi cette présentation (livrets téléchargeables sur le site du Snes national). L'un des objectifs du livret est de simplifier, de présenter un document synthétique à destination des parents pour leur montrer ce que leur enfant maîtrise ou pas. C'est le professeur principal qui doit remplir le livret. On valide les mêmes compétences aux 4 paliers. Ces constats soulèvent de nombreuses interrogations quant au choix des critères et aux interprétations extrêmement

locales, au problème de l'intégration dans nos cours, à la validation concrète des compétences...

Dans notre département, l'expérimentation se fait dans le bassin de Châteaudun (collèges T. Divi, A. France, E. Zola à Châteaudun, et collèges de Cloyes, Brou, Bonneval) depuis janvier. Les résultats pour savoir lequel des deux livrets proposés sera retenu doivent remonter pour mai. Mais aucun moyen (aucune HSE par exemple) n'est mis dans cette expérimentation. Il n'y a pas non plus de cadrage national de l'expérimentation (pas de protocole, pas de démarche commune proposée aux établissements, pas d'évaluation prévue...). En conséquence, les enseignants concernés sont extrêmement déstabilisés et ont même, comme c'est le cas au collège Tomas Divi, refusé d'entrer dans l'expérimentation. Selon le rapport de l'Inspection Générale sur les livrets, le socle est une « révolution copernicienne ». Il faut donc au moins une clarification pour les enseignants comme pour les parents. Le risque est grand de vouloir tout évaluer tout le temps au détriment des apprentissages, ce qui peut faire des ravages chez les élèves les plus fragiles. Nous risquons de passer du statut de l'enseignant concepteur à celui de l'enseignant évaluateur.

Par ailleurs, des expériences similaires ont conduit, aux Etats-Unis par exemple, à une aggravation du tri social, à une « ghettoïsation » des écoles accompagnée d'une baisse des moyens.

Enfin, cette journée fut également très instructive grâce aux nombreuses interventions de nos collègues, notamment en langues où l'enseignement par compétences est déjà à l'ordre du jour.

Frédérique Marchand-Selvais, Olivier MIMEAU

Quelques orientations de la commission Pochard

- Renforcement de l'autonomie des établissements, dans une logique de concurrence
- Évaluation des établissements et des professeurs en fonction des résultats obtenus
- Introduction de la bivalence au collège et différenciation prof de collège/prof de lycée
- Le chef d'établissement gèrerait une enveloppe pour les remplacements et les décharges, avec toute latitude
- Rejet de l'ISO, car ça va à l'encontre de la logique d'individualisation des carrières, de mérite
- Les prérogatives du conseil pédagogique seraient élargies
- Définition locale des contenus d'enseignement (10%)
- Mise au pas des enseignants : augmentation du temps de présence, missions de surveillance, d'orientation
- Redéfinition du rôle du professeur principal : « super prof », PP aussi pour ses collègues, conseiller pour le chef d'établissement.

Editorial (suite)

Face à ce pouvoir décidé à imposer une régression sociale sans précédent depuis 1945, la poursuite des mobilisations est plus que jamais nécessaire. Seul un rapport de force de haut niveau, dans l'Education mais aussi plus largement dans l'ensemble du monde du travail, sera de nature à faire reculer le gouvernement et à imposer d'autres choix en faveur du progrès social, du service public et de la solidarité.

C'est pourquoi la FSU participe aux mobilisations pour la défense des retraites, telle celle du 29 mars avec la CGT et Solidaires. C'est pourquoi le SNES et la FSU appellent à une grande mobilisation unitaire le 18 mai dans l'Education Nationale.

D'ici là, le SNES soutient et appelle au développement des mobilisations locales pour la défense des postes, des services et des statuts dans les collèges et lycées. Le SNES appelle aussi les enseignants à refuser collectivement les heures supplémentaires et à le faire savoir.

Sur notre département, afin de faire le point à la rentrée des vacances de printemps et d'amplifier la mobilisation, le SNES-28 organise une Assemblée Générale le 23 avril à 14h30.

Témoignage d'une collègue d'anglais du Lycée Marceau sur la façon dont la certification se déroulera dans notre département .

Chronologie des faits

Professeur d'anglais enseignant en seconde européenne, je reçois au mois de Janvier, comme tous mes collègues de langues, une note annonçant que les élèves de seconde européenne se voient proposer un examen de certification au niveau B1 du cadre européen des langues. Cet examen est gratuit et n'a aucune influence sur le reste de leur cursus s'il n'est pas réussi.

On nous présente dans cette même note les différentes compétences qui seront évaluées (compréhension écrite et orale, production écrite et orale) ainsi que la date des écrits (le 04 avril). Des oraux seront organisés avant le 29 Avril et deux professeurs évalueront les élèves dans un entretien d'une durée de 12 minutes.

De même, on nous précise que les copies seront corrigées par des collègues ayant reçu une formation spécifique et que les oraux seront eux aussi évalués par des collègues préalablement formés à cette épreuve.

Ma collègue et moi inscrivons donc nos élèves volontaires pour cet examen. Et nous attendons de plus amples informations sur les modalités de l'épreuve.

Avant les vacances de Février, je reçois, ainsi que trois autres collègues du lycée (qui n'avaient pas inscrit d'élèves) une convocation à un stage de deux jours concernant cette certification. Ma collègue dont les élèves se sont inscrits n'est quant à elle pas convoquée. Quelques jours plus tard, nous recevons une injonction de notre inspectrice, nous précisant que notre présence à ce stage est impérative.

Je me présente donc à la formation.

– Nous apprenons dès les premières minutes que cet examen est en fait une commande du ministère de l'Education Nationale au Cambridge Institute, qui a produit un test visant à évaluer le niveau B1 défini par le cadre européen des langues. Les productions des élèves seront d'abord « corrigées » par nos soins, puis envoyées à Cambridge pour y être « notées » car nous ne sommes pas habilités à le faire, n'étant pas en tant que professeurs de l'Education Nationale des « professionnels de l'évaluation » (je répète ce que j'ai entendu pendant le stage) Il nous est demandé d'accorder toute notre confiance à cet organisme qui depuis trente ans établit des tests de niveau en direction des non anglophones, et dont le nom prestigieux est reconnu par les entreprises.

– Le ministère a passé un contrat de trois ans avec le Cambridge Institute, s'engageant à prendre en charge les frais de cet examen pour les élèves de secondes européennes désirant le passer. Il reste possible aux élèves non européens de seconde âgés de 16 ans de le passer pour la somme de 118 euros.

Nous ne serons pas rétribués pour nos séances de correction.

Des modalités d'examen largement critiquables

L'examen est donc livré clés en main, nous n'avons aucun droit de regard sur ce que nous « corrigeons ». Notre parcours de correcteur est sévèrement balisé ; on nous indique la liste des réponses acceptables pour l'écrit ainsi que les grilles de compétences à remplir; admettons.

En ce qui concerne l'oral, la structure est encore plus stricte. On nous fournit les documents ainsi que les questions que nous sommes autorisés à poser. La liste est non négociable et en aucun cas nous ne devons y déroger. En pratique, nous ne pouvons absolument pas intervenir pour débloquer un élève qui aurait par exemple perdu ses moyens. (Rappelons qu'en seconde, européenne ou non, d'après mon expérience, les élèves ont rarement eu à passer un oral en langue étrangère, face à deux professeurs inconnus)

Ayant participé au stage, je suis maintenant habilitée – contrainte et forcée- à faire passer cet examen –pendant au moins trois ans.

Je suis indignée d'avoir été ainsi entraînée contre mon gré à faire passer un examen dans lequel je n'ai aucune latitude d'action ou d'appréciation, ni dans le choix des supports, des questions ou des réponses à valider ; pour lequel mon expérience de professeur est ramenée à savoir griser des cases et poser des questions préalablement autorisées par un institut privé auquel l'éducation nationale a confié le soin d'évaluer mes élèves à distance.

Ainsi, l'argument selon lequel les entreprises apprécient de savoir que telle personne a obtenu le niveau B1 décerné par Cambridge me paraît sonner le glas de l'évaluation des langues au sein du baccalauréat.

Il est louable de vouloir que tous les élèves puissent être évalués de manière impartiale et égalitaire, mais où est l'égalité lorsque seuls les élèves de seconde européenne ont accès gratuitement à cette certification ?

Surtout, à quoi servons nous, professeurs, dans cette affaire, si ce n'est de « petites mains » obéissant aux demandes d'un institut extérieur à notre système scolaire ?

Ayant contacté le SNES au niveau national afin de savoir si j'étais tenue de faire passer ce test, on m'a précisé : « La DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire, au ministère) nous a répondu que les certifications doivent pouvoir se faire avec des "volontaires" »

Je me dis que j'ai vraiment été une volontaire désignée d'office et que la façon dont j'ai été recrutée tient de méthodes pour le moins douteuses !

Les Lycées Chartrains plus que jamais dans l'action !

Après le Rassemblement devant l'Inspection Académique du 27 février, nous avons été reçus à notre demande par le Secrétaire Général du Rectorat le 3 mars. Après lui avoir énuméré les causes de notre mécontentement (des postes supprimés : 23 en 3 ans à Jehan de Beauce, 14 à Silvia Monfort pour la prochaine rentrée... ; des heures supplémentaires en croissance exponentielle et destinées à « remplacer » les pertes de postes), nous en avons profité pour lui remettre les pétitions de refus collectif des heures supplémentaires au-delà de la 1^o heure imposable. Cette pétition qui a été massivement signée par les collègues (environ 80% à Jehan de Beauce et Silvia Monfort, 50% à Marceau) a paru interpeller le Secrétaire Général.

En dépit de ses réponses assez vagues (ces heures seront effectuées comme l'ont été celles rajoutées après l'abrogation du décret Robien en 2007) et s'appuyant sur le Rapport Pochard (qui préconise une annualisation du temps de service ou un contingent de 3 heures supplémentaires imposables), l'inquiétude de l'administration est réelle quant à nos capacités de bloquer le système. C'est pourquoi, après le succès de la grève du 18 mars et dans l'attente de la manifestation nationale du 18 mai, des actions locales ne sont pas à exclure. La multiplication de celles-ci dans de nombreux établissements ailleurs qu'en Eure et Loir nous montre en effet la voie à suivre pour instaurer un vrai rapport de force .

Pascal Rolando

Dans les collèges aussi !

Au collège de Châteauneuf en Thymerais, une pétition de refus des heures supplémentaires au delà de la première heure imposable a été signé par plus de 50% des collègues

Mercredi 23 Avril

Assemblée Générale

à partir de 14h30

à la section du SNES-28

3 Rue Louis Blériot – CHAMPHOL

- Faire le point sur la mobilisation dans les académies
- Réfléchir ensemble aux action qu'on peut mettre en ouvre dans nos établissements
- Préparer la mobilisation du Dimanche 18 Mai
- les projets du gouvernements sur les retraites